

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CD693

présenté par  
Mme Vilgrain et Mme Josso

-----

#### ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« et écologiquement »

les mots :

« ,environnementalement et sanitaire ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 14 du présent article entend définir l'orientation de l'installation en agriculture vers des secteurs stratégiques pour la souveraineté alimentaire et énergétique vers des systèmes de production diversifiés.

Comme proposé sur l'alinéa 13, le législateur propose une réécriture de cet alinéa afin d'entrer en cohérence avec l'écriture actuelle du IV de l'article L.1 du code rural et de la pêche maritime qui entend combiner performance économique, sociale, environnementale et sanitaire.

Le présent amendement entend ainsi rétablir une cohérence de rédaction, en réintroduisant les notions "environnementale et sanitaire", qui paraît indissociable des plans économique et sociaux afin de garantir la résilience de nos modèles agricoles.